

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 MARS 2009

Face à la crise, le Conseil général vote 10 millions d'euros d'investissements supplémentaires

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, Alain Lambert a annoncé le 13 mars dernier le déblocage de 10 millions d'euros supplémentaires pour le financement de travaux sur l'ensemble du territoire ornaï. Ce montant s'ajoute aux 66 M€ d'investissements déjà programmés pour cette année. 9 M€ seront affectés pour le réseau routier et 1 M€ pour les bâtiments des collèges. Pour lutter contre la crise, le Conseil général a également décidé d'accélérer la mise en chantier des travaux en assouplissant les règles de consultations des entreprises, action rendue possible par la réforme gouvernementale récente. Le seuil de travaux nécessitant un appel d'offres formalisé est désormais porté de 0, 206 M€ à 5,15 M€ HT. Les autres seuils de publicité sont aussi rehaussés simplifiant les exigences applicables à la commande publique. Enfin, le Département compte accélérer plus encore ses délais de paiement, même s'il a déjà consenti des efforts significatifs en assurant un délai moyen de paiement de 17,5 jours.



Soutenir la filière avicole et la création d'emplois

Depuis plusieurs années, la filière avicole subit de nombreux départs en retraite et la non reprise de bâtiments. La surface de bâtiments exploités diminue en effet de 10.000 m² par an. Une diminution des plus inquiétantes quand on sait que 1000 m² d'atelier génèrent environ quatre emplois.

Les acteurs de la filière ont décidé de se mobiliser afin de relancer la production via la mise en œuvre d'un plan avicole, d'une durée de cinq ans. Objectifs ? Favoriser la transmission et la modernisation des ateliers existants ainsi que l'installation. Les surfaces récupérées chaque année grâce à ce plan devraient atteindre 11 400 m² et générer 40 emplois par an. La filière regroupe actuellement 115 producteurs qui exploitent 130.000 m² de poulaillers. Avec une production de 24 M€, ce secteur représente 4% du chiffre d'affaires de la ferme Orne. Cette initiative a suscité un grand intérêt au niveau régional et national emportant l'adhésion de nouveaux partenaires. [Plus d'infos sur les aides au 02 33 81 60 00](#)

Développer l'offre de services en milieu rural

Le Conseil général de l'Orne a décidé d'accompagner une 2^{ème} génération d'Opérations collectives de modernisation de l'artisanat (OCMA) pour les cinq années qui viennent, de 2009 à 2013. Il vient de voter 320 000 € en faveur de ce dispositif. Cette somme est investie sur l'ensemble du territoire ornaï à parité avec les autres collectivités territoriales en privilégiant les aspects sociaux et environnementaux de ces opérations. Les OCMA se traduisent par des subventions versées directement aux chefs d'entreprise pour financer des dépenses d'investissement.

■ Succédant à Jean-Yves Fouquier, **François-Henri Labey** dirige depuis le 5 janvier dernier, le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), basé à Alençon. Il enseigne la musique depuis trente ans et occupe des postes de direction depuis 1986. Après Belfort, Lorient et dernièrement le Tarn, c'est à Alençon, que François-Labey, joueur de piano, d'orgue et de cornemuse écossaise a décidé de composer. / La direction des affaires culturelles régionales (DRAC) est dirigée depuis le 5 janvier par **Kléber Arhoul** qui a quitté son poste de chargé de mission auprès du Premier président de la Cour des comptes. Ancien élève de l'ENA, il fut magistrat dans les juridictions financières puis sous-préfet dans la Drôme et en Eure-et-Loir. / **Magali Ozouf-Beuchet** succède depuis décembre dernier à Yves Duprez à la direction de l'Office national des anciens combattants (ONAC). Historienne de formation, elle a la charge de gérer les dossiers des 13 000 à 15 000 ressortissants. / Pierre Leray a quitté la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS). Il est remplacé depuis le 1^{er} janvier par **Véronique Beaussillon**. ■

La déviation de la Ferté-Macé inaugurée

Le 6 avril dernier, Alain Lambert, Président du Conseil général entouré de nombreux élus a inauguré la section RD 908-RD 916 de la déviation de la Ferté-Macé. Le coût total de l'opération entièrement financée par le Conseil général s'élève à 22 millions d'euros. Cette déviation, d'une longueur totale de 11 km permet le contournement de l'agglomération par l'est.



Valoriser le patrimoine paysager

L'aide du Département pour la plantation de haies brise-vent est calculée sur le coût d'achat hors taxe du paillage et des plants. Elle est de un euro par mètre planté, pour un minimum de 200 mètres de haie et à un montant de deux euros dans le cadre d'une opération collective. La Communauté de communes de la Haute-Varenne et du Houllme a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un projet collectif de plantation de haies bocagères. La plantation de 5 km de haies est programmée. Le Conseil général vient d'accorder un soutien de 10 000 euros à cette opération de valorisation du patrimoine paysager.

« Agir pour le territoire » : le Conseil général accueille une journée d'information pour les élus

Le 11 juin prochain de 10h à 16h est organisé au Conseil Général de l'Orne un séminaire intitulé « Agir pour le territoire ». Cette journée à destination des élus locaux portera sur la problématique de l'action foncière dans l'Orne. En plus de présentation d'actions concrètes de maîtrise foncière par des collectivités, l'Etablissement Public Foncier de Normandie, et la DDE, des réflexions plus globales sur la stratégie foncière seront proposées lors d'interventions du CESR et d'universitaires. La journée sera clôturée par une présentation générale de la politique foncière mise en œuvre par le Département. [Pour toute information, contacter le bureau de la prospective et du développement territorial du Conseil général au 02.33.81.60.00.](#)

Montormel (Mémorial)
✓ 24 avril
L'invasion de l'Orne en 1940, conférence par Y. Duprez.
02.33.81.25.42.

Fliers (Circonscription d'action sociale)
✓ Du 4 au 14 mai
Exposition Racisme, du préjugé à la discrimination.
02.33.84.56.10.

Bellême (Golf)
✓ 16 mai
Trophée golf Perce-Neige.
www.perce-neige.org

Dans le cadre de l'opération Pierres en lumières dans l'Orne, le Conseil général vous propose de passer votre soirée à l'Hôtel du Département :
✓ 16 mai
De 18h à 19h30 : concert de la Schola. Et jusqu'à 23h, exposition photographique, illumination des bâtiments.
02.33.81.60.00. poste 1217

Alençon (Halle au Blé),
✓ 16 mai et 17 mai
Lieux en devenir, une exposition pour présenter les caractéristiques architecturales et artistiques des cinq pays ornaï et qui donnera un coup de projecteur sur des chantiers exemplaires réalisés, en cours ou achevés, portés par les associations locales de sauvegarde et de mise en valeur. Ouvert de 14h à 19h.

Jusqu'au 26 juin à l'Hôtel du Département, à Alençon Grande exposition photographique :
✓ Jusqu'au 26 avril
Printemps photographique de l'Orne, exposition de plus de 200 photographies sur le thème voyage et peuple du monde. Ouvert en semaine de 9h à 18h30 et les week-end et jours fériés de 14h à 18h.
✓ Du 27 avril au 26 juin, **photographies primées**

lors de la cérémonie des photographies de l'année. Ouvert en semaine de 9h à 18h30.
02.33.81.60.00 poste 1217
www.festival-photo-orne.com

Alençon (Halle au Blé)
✓ 28 mai
Dem@tech, 4^e forum de la dématérialisation. Ateliers thématiques, démonstrations, conférences...
Programme et inscription obligatoire sur www.demat-tech.com

17^e festival choral des collèges et lycées de l'Orne

Les palmes d'Orne, le nouveau spectacle proposé par les choristes de 22 établissements de l'Orne*. **Des Choristes au Titanic, de Jules et Jim à Rocky, de Schreck au Livre de la jungle, ce sont 700 choristes qui proposent de retrouver des décennies de cinéma grâce aux chansons entrecoupées de saynètes originales ou écrites par les élèves du groupe théâtral du collège F. Leclerc de Longny-au-Perche.**



✓ 26 mai à Mortagne-au-Perche (Carré du Perche)
✓ 29 mai à Alençon (Théâtre)
✓ 9 juin à Fliers (Forum)
✓ 16 juin à Argentan (Salle des fêtes)
02.33.73.04.38. ou 02.33.12.45.50.

*Les Collèges Jean Racine, St. Exupéry, Louise Michel, Balzac d'Alençon, Truffaut d'Argentan, René Martin du Gard de Bellême, Notre-Dame de Briouze, Sacré Cœur de Domfront, Georges Brassens d'Ecouché, Sévigné et Jean Monnet de Fliers, Jean Moulin de Gacé, Molière, Dolto et Foch de l'Aigle, Notre-Dame et Jacques Brel de la Ferté-Macé, Louis Grenier du Mêle-sur-Sarthe, Félix Leclerc de Longny-au-Perche, André Collet de Moulins-la-Marche et St Rémi de Tinchebray. Le lycée Marguerite de Navarre d'Alençon.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.orne.fr

TERRITOIRES en actions

AVRIL 2009 - N°27

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

Indirect



ALAIN LAMBERT
Sénateur,
Président du Conseil
général de l'Orne.

Dans l'Orne, des énergies renouvelées !

Préserver notre patrimoine naturel, créer des filières d'excellence, transmettre aux jeunes générations, des terres prospères, garantes d'un beau projet de vie. Telles sont nos priorités, tel est notre devoir. Notre Conseil général scelle donc son engagement total en faveur des énergies renouvelables par l'adoption, lors de sa session de novembre 2008, d'une toute nouvelle politique innovante et concertée. **Un objectif : encourager les structures et initiatives visant à l'efficacité énergétique et surtout, y apporter cohérence et visibilité.** Le succès de cette politique est nécessairement fondé sur l'implication sans réserve de chaque élu local et partenaire économique. C'est aujourd'hui que se joue le destin d'un département généreux, conquérant, ouvert... et plus vert que jamais ! Je sais pouvoir compter sur vous pour donner corps à une ambition aussi forte que noble : la protection intelligente de notre environnement. Celle qui sonne le glas d'insupportables gaspillages. Celle qui appelle l'invention, l'imagination, l'astuce, l'enthousiasme, la solidarité et par-dessus tout, un indéfectible esprit d'équipe ! Unissons nos forces, formons une belle cordée, déployons, au service de notre territoire et de ses habitants, des énergies durables !



en avant

Développement durable Le Conseil général montre l'exemple

Adoptée en novembre dernier, la politique énergie du Conseil général repose sur un ensemble d'aides accompagnant particuliers, professionnels et collectivités vers le développement durable et la maîtrise des énergies. Elle s'appuie également sur une démarche cohérente du Département qui engage l'ensemble de ses services dans un programme ambitieux de développement durable. Ce plan, animé par les agents du Département, tous métiers et grades confondus, poursuit deux objectifs complémentaires. Apporter une réponse très forte de l'institution aux objectifs environnementaux, économiques et sociaux du développement. Et ainsi, être exemplaire pour entraîner l'adhésion du public.

A lire en pages 2 à 4



Territoires en actions / Avril 2009 - N°27
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.
Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - Ont collaboré à ce numéro : Jacques Bonnet, Stéphanie Liénart - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990
Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.orne.fr

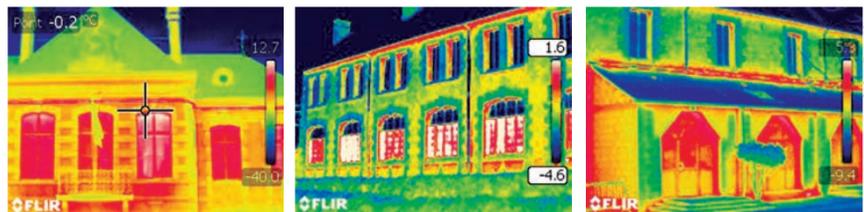
main ramblon

Le programme de développement durable du Conseil général

Tous les services départementaux engagés dans l'action

Explicite

Réduire de 40% la consommation énergétique, de moitié l'émission des gaz à effets de serre, de moitié également la consommation d'eau potable, utiliser davantage de matériaux recyclés et recyclables, réduire le coût énergétique des constructions, prévenir les risques sanitaires et environnementaux liés aux produits chimiques : ce sont les objectifs ambitieux du plan de développement durable engagé par le Département.



Le recours à la caméra thermique traduit de façon spectaculaire les pertes d'énergie et les défauts d'isolation.

Au moyen d'aides incitatives et d'actions de sensibilisation, la nouvelle politique énergie du Conseil général veut encourager les collectivités, les associations, les familles ornaises à maîtriser leurs consommations d'énergie et à se tourner vers les énergies renouvelables. « *Mais face à cet engagement, il était nécessaire que l'ensemble de l'institution départementale prenne à cœur cette démarche* », souligne Jackie Legault, Président de la Commission de l'agriculture et du développement durable au Conseil général.

Tous les services concernés

Sur la base des objectifs définis par les élus (commission de l'agriculture et du développement durable), un groupe de travail a été constitué autour de trois cadres illustrant les implications environnementales, économiques et sociales du développement durable.

Pour constituer les groupes de travail chargés de relayer actions et projets, c'est le choix du volontariat qui a été fait pour que les agents les plus motivés (à titre professionnel, social ou personnel) par le développement durable soient moteurs de la démarche.

La sensibilisation des personnels a débuté par une action forte regroupant sur trois jours des opérations « air pur », le contrôle des rejets des véhicules personnels ou professionnels, des conférences... Lors d'un séminaire des cadres, les actions engagées ont été présentées et les élus ont rappelé les enjeux (lire le propos de Christophe Gallienne). Découverte lors des vœux du personnel en début d'année, une exposition sur le développement durable fait le tour des services et des antennes extérieures du Conseil général.

Informez, faire participer

C'est aussi en interne (atelier de publication assistée par ordinateur) qu'a été conçu le logo qui signe les actions du programme dont un blog permettra de suivre les avancées. Un « Guide des bonnes pratiques » sera diffusé prochainement. Construit par ceux qui en sont les acteurs, le plan de développement dura-

ble s'adresse aussi aux partenaires du Département : les fournisseurs de papier, de produits d'entretien... les entreprises qui doivent respecter les clauses de chantier propre ou utiliser certains éco-matériaux, les associations récupérant et recyclant des matériaux ou des produits issus des

services, etc. Communiquer sur les actions extérieures sera également nécessaire pour sensibiliser les Ornais à cette démarche qui se veut doublement exemplaire : par l'ambition des objectifs (lire ci-dessous) et par l'implication de tous les services départementaux.

Cinq domaines, 18 cibles

Le plan développement durable du Conseil général est ambitieux, il est aussi crédible et volontariste puisque bon nombre d'actions sont déjà engagées. Cinq domaines ont été retenus dans l'action quotidienne du Département.

■ La rénovation des bâtiments

Réduire de 40% la consommation énergétique par l'isolation des bâtiments, la régulation des températures, la généralisation progressive des lampes basse consommation.

Réduire de moitié les gaz à effets de serre (et la dépense énergétique) en installant, selon les situations, des chauffe-eau solaires, du photovoltaïque, des chaudières bois alimentant des réseaux de chaleur.

Réduire de moitié la consommation d'eau potable en privilégiant les usages et les matériels à faible consommation, en récupérant l'eau de pluie pour les sanitaires, le lavage des voitures, l'arrosage.

Développer l'utilisation des matériaux recyclés et/ou recyclables, d'éco-matériaux, et favoriser le tri des déchets sur les chantiers.

■ L'entretien et l'aménagement des routes

On peut réduire l'énergie consommée par les travaux routiers en limitant l'extraction et le transport des matériaux, en utilisant des matériaux

recyclés (issus du concassage par exemple) et des enrobés tièdes ou à basse température au lieu des « à chaud » habituels. Le respect de la biodiversité dans le domaine routier passe par des procédés qui se généralisent : adaptation des modes de fauchage et débroussaillage, réduction des phytosanitaires (- 60% d'ici à 2012), utilisation des saumures plutôt que du sel « brut » en hiver, etc.

■ L'organisation des déplacements

Utiliser les visioconférences et le partage des données via les ordinateurs portables pour réduire le nombre de déplacements. Une expérience est en cours (circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche) pour organiser de façon plus rationnelle les déplacements.

Il est aussi possible pour les agents du Département, comme pour la population, d'utiliser davantage les transports en commun, le covoiturage, de développer l'usage du vélo.

Rendre plus propres les véhicules, c'est contrôler leurs émissions de CO₂, promouvoir la conduite souple qui économise le carburant et privilégier l'achat de véhicules dégageant moins de particules et de gaz à effet de serre.

■ La gestion des déchets et des polluants

Signataire de la Charte bas-normande d'entretien des espaces publics,



le Département veut limiter et sécuriser l'utilisation des phytosanitaires, et encadrer le recours aux produits chimiques.

Acheter des produits d'entretien et du papier éco-labelisés, des matériels informatiques et bureautiques recyclables et à moindre consommation, permet de contribuer à protéger santé et environnement.

Réduire la consommation de papier et développer le tri sélectif sont déjà des pratiques en vigueur à développer.

■ L'insertion professionnelle

Favoriser l'arrivée ou le maintien de personnes handicapées dans les services.

Favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté en utilisant les clauses d'insertion sociale sur les grands chantiers attribués aux entreprises (laboratoire départemental, collège de Mortagne, nouvel accueil du Conseil général) et en facilitant l'accès des structures d'insertion aux marchés publics.

Accompagner les initiatives locales : subventions, réemploi de matériaux réformés.



Chauffe-eau solaire.

JACKIE LEGAULT,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE LONGNY-AU-PERCHE

Une nouvelle politique de l'énergie

Pour plus d'efficacité énergétique et pour s'ouvrir aux énergies renouvelables.



Première énergie renouvelable dont le développement a été encouragé par le Conseil général, le bois énergie a souvent été le premier investissement des communes et de l'intercommunalité dans les énergies renouvelables.

La recherche des économies d'énergie, la protection de l'eau et de la biodiversité, l'utilisation d'éco-matériaux dessinent progressivement une tendance innovante et nécessaire qui poussent les collectivités à investir, équiper, gérer, entretenir autrement.

Parmi ses commissions de travail spécialisées, le Conseil général s'est doté d'une commission de l'agriculture et du développement durable. Elle est présidée par Jackie Legault, élu du canton de Longny-au-Perche : « *L'objet de cette commission souhaitée par le président du Conseil général est d'accompagner les Ornais à l'heure des choix. Pour être efficace, l'action du Département auprès des collectivités, des associations, des habitants doit s'exercer dans le cadre d'une politique de l'énergie. Avec pragmatisme, après avoir largement consulté, nous avons retenu les interventions qui sont les plus simples à mettre en œuvre. Nous avons voulu également privilégier ce qui est actuellement hors du champ des aides régionales ou de l'Etat.* »

Dès novembre 2008, après une étude menée à rythme soutenu, le Conseil général a adopté un plan de « **Promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique** ». Outre une batterie d'aides en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 (lire fiche annexe), il prévoit notamment la création d'un Comité « énergie » départemental en partenariat avec les services de l'État. Il aura pour mission d'ouvrir un lieu de concertation entre tous les acteurs concernés pour harmoniser les politiques publiques sur le territoire de l'Orne.

« *Certaines énergies nouvelles sont absentes de ce plan parce que nous avons voulu être utiles immédiatement*, rappelle J. Legault. *Mais ce n'est pas un plan figé. Dès la fin de l'année, nous évaluerons cette première phase un peu expérimentale pour confirmer ou réorienter certains de nos choix.* »

L'information du public, des professionnels, des élus locaux est une autre nécessité pointée par le plan énergie du Conseil général. Qu'il s'agisse de détailler les aides publiques, d'échanger des informations, de présenter l'évolution des technologies, les éco-matériaux utilisables par l'artisanat, etc. Un site portail sera créé à cet effet, relayé par des actions de sensibilisation.

« Nous devons être exemplaires »



Christophe Gallienne, membre de la commission de l'agriculture et du développement durable, élu du canton de Passais-la-Conception, a suivi l'élaboration du programme développement durable :

« *Le Département est engagé depuis plusieurs années dans des*

actions de développement durable. Pour que notre action soit plus forte encore, et plus incitative pour les collectivités locales comme pour les habitants, nous devons être exemplaires. Comment l'être mieux qu'en appliquant les mêmes principes à l'institution et à ses services. Un exemple : le covoiturage dont nous faisons la promotion à travers un site internet spécifique (www.covoiturage.orne.fr), doit aussi être valorisé auprès de nos agents. Les personnels du Département ont particulièrement bien adhéré à la préparation de ce programme de développement durable. A l'intérieur de chaque service, les correspondants sont des volontaires. Ce qui traduit bien cette prise de conscience que partagent de plus en plus d'habitants. »

TERRAIN



BRIGITTE LUYPART, MAIRE DE BERD'HUIS

Berd'Huis utilise le bois énergie

A Berd'Huis, la salle des fêtes, agrandie et rénovée, le local du centre de loisirs et la restauration scolaire sont chauffés au bois déchiqueté. La commune a adhéré à la SCIC Bois Bocage Energie et a participé à la création de son antenne du Perche. Brigitte Luypaert, maire de Berd'Huis, explique le cheminement du projet : « *Nous avions ce projet de rénovation de notre salle depuis long-*

temps. En 2006, nous l'avons revu, au moment où l'on craignait une envolée du prix du gaz. Nous avons décidé, avec un financement de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et le concours du chargé de mission du Parc Naturel Régional du Perche, de réaliser une étude diagnostic sur les différents modes de chauffage possibles en énergies fossiles ou

en énergies renouvelables. C'est donc en toute connaissance de cause que le conseil municipal a choisi l'énergie bois et l'approvisionnement en bois déchiqueté. Ce qui nous séduisait, c'était cette possibilité de disposer d'un approvisionnement local, dans un rayon de 20 km au plus. Nous espérons que le développement de l'énergie bois encouragera à replanter et à exploiter les haies.

L'équipement est opérationnel depuis septembre et a fonctionné cet hiver, avec une consommation énergétique très raisonnable. Nous sommes satisfaits de notre choix. »

Les aides du Conseil général aux collectivités

Dans la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, les communes et les communautés de communes ont un rôle important à jouer. Pour protéger l'environnement, maîtriser leurs charges énergétiques et montrer l'exemple aux habitants.

Certaines communes et communautés de communes sont engagées dans une politique énergétique depuis plusieurs années déjà. Les équipements publics (école, salle des fêtes, mairie...), étant souvent proches les uns des autres, les nouveaux programmes de construction ou la réhabilitation de bâti ancien peuvent être l'occasion d'utiliser des énergies renouvelables ou de programmer, après études, des travaux qui économiseront les énergies fossiles : fuel domestique, gaz.

Dans le programme d'aides départementales en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier, établi de façon à ne pas doubler avec des aides de la Région ou de l'Etat, plusieurs dispositifs concernent directement les collectivités locales. Nous les présentons brièvement :

► Bois énergie

Le Conseil général contribue à consolider le développement de la filière « bois énergie » pour faciliter son approvisionnement et son utilisation.

Chaudière « bois déchiqueté » publique ou professionnelle, dédiée ou collective.

Sont subventionnables, la chaudière bois déchiqueté, le système d'alimentation, le génie civil et les raccordements primaires. L'aide est calculée par tranche de puissance et ne pourra pas dépasser 80 000 € par projet de chaufferie. Peuvent être bénéficiaires, outre les collectivités, les établissements publics, les organismes sociaux, les hôpitaux, les établissements privés d'enseignement, les entreprises, les associations, les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).



Réseau de chaleur collectif. Sont subventionnables le matériel et le génie civil pour la mise en place d'un réseau de chaleur collectif. L'aide est de 30% du montant H.T. des travaux, plafonnée à 45 € par mètre.

Achat de matériel de déchiquetage. L'aide est forfaitaire en fonction du type d'alimentation de la déchiqueteuse (manuel ou non) et différente selon qu'il s'agit d'une première acquisition ou d'un renouvellement. Sont bénéficiaires, les associations, les collectivités territoriales, les groupements d'agriculteurs, les CUMA, les SCIC, les entreprises de travaux agricoles.

Mise en place de plate-forme de stockage. Sont subventionnables les équipements permettant le séchage naturel des plaquettes. Les travaux éligibles comprennent les matériaux, leur mise en œuvre ainsi que le génie civil. L'aide est de 20 % du montant H.T. des travaux, plafonnée à 18 000 € pour les constructions, à 8 000 € pour les réhabilitations. Les bénéficiaires sont les collectivités, les SCIC, CUMA et associations.

Bois énergie, des aides aux particuliers

Ces aides aux particuliers (dont les propriétaires bailleurs et regroupements de bailleurs) portent sur :

- la chaudière bois déchiqueté individuelle ou collective. Sont subventionnables le stockage, les fournitures, la pose et la main d'œuvre.
- le réseau de chaleur : raccordement à un réseau existant ou création d'un réseau pour plusieurs logements.

Pour les agriculteurs

Une batterie d'aides est destinée spécifiquement à l'agriculture : diagnostic énergétique des exploitations, développement des filières chanvre et lin, passage au banc d'essai des tracteurs et engins motorisés, acquisition de pré-refroidisseurs de tanks à lait. En subventionnant l'achat de kits de bicarburation, le Conseil général souhaite encourager les agriculteurs produisant du tourteau, à valoriser en carburant l'huile végétale pure (H.V.P.) recueillie. Toutefois ces aides peuvent être amenées à évoluer en fonction de la mise en œuvre du plan de performance énergétique de l'Etat.



© Pascal Gratwohl

Maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Pour encourager le public à entrer dans une dynamique de réduction de la dépendance aux énergies fossiles : gaz, pétrole... seront organisées des réunions présentant les pratiques qui permettent de réduire sa consommation d'énergie, ainsi que les possibilités de production d'énergie renouvelable. Des actions de communication mettront en relation les habitants et les professionnels ayant un savoir faire ou une maîtrise reconnue (certification, qualification) dans la maîtrise de l'énergie ou la mise en œuvre des énergies nouvelles.

► Maîtrise de la demande en énergie

Le Conseil général encourage la maîtrise des dépenses liées à l'énergie, afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles ainsi que les impacts environnementaux, dont les rejets de gaz à effet de serre. Les travaux doivent être effectués par des entreprises qualifiées.

Pour les collectivités, cela concerne en premier lieu les bâtiments publics. Les aides portent sur les investissements destinées à améliorer leur efficacité énergétique et thermique (si les bâtiments ont plus de 10 ans). Sont concernés suivant des seuils spécifiques d'amélioration :

- le remplacement des huisseries (portes et fenêtres),
- l'isolation des parois opaques, en toiture (planchers des combles inoccupés, sous-pentes) et/ou des murs en façade ou en pignon,
- l'installation de système de ventilation doubles flux.

L'aide du Conseil général de l'Orne est de 15% du montant H.T. des travaux, plafonnée à 15 000 €. Ou à 30% plafonnée à 30 000 €, si des éco-matériaux sont utilisés.

Accordée pour l'ensemble des bâtiments d'une collectivité et reductible une fois, l'aide est conditionnée à l'avis du Conseil en Energie Partagé (CEP, lire ci-dessous), pour lequel une adhésion de la collectivité sera nécessaire.

► Valorisation de l'énergie solaire

Le Conseil général accompagne les collectivités dans cette valorisation. Les travaux doivent être effectués par des entreprises qualifiées.

Pour le solaire thermique. Sont subventionnables les équipements de production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eau) et systèmes solaires combinés pour le chauffage des locaux. Le matériel doit répondre à des critères de performances spécifiques. Conditionnée à l'avis du CEP, l'aide est de 20% du montant H.T. de l'investissement (main d'oeuvre et matériel), plafonnée à 250 €/m² de capteurs.

Pour le solaire photovoltaïque. Sont subventionnables, les équipements de production d'électricité issus de l'énergie solaire. Le matériel doit être éligible au crédit d'impôt c'est-à-dire répondre à des critères de performances spécifiques. Conditionnée à l'avis du CEP, une aide de 1,5€/Wc installé est accordée. Elle est plafonnée à 20% du montant des travaux, dans la limite de 3kWc installés.

Le détail des aides et les formulaires de subvention sont téléchargeables sur le site du Conseil général : www.orne.fr.

Sur la page d'accueil, dans « Actualités », rechercher « La nouvelle politique énergie du Conseil général » Tél. : 02 33 81 61 53.

Le Conseil en Energies Partagé (CEP)

Le CEP est un nouveau service proposé par le CAUE*. Depuis plusieurs années déjà, le CAUE accompagne les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, qui s'engagent dans une démarche d'éco-construction. La qualité environnementale d'un projet de construction neuve, de réhabilitation ou d'extension doit s'appuyer,

avant d'aborder les solutions techniques, sur une approche globale qui prend en compte les besoins et les usages, le site et son environnement et permet de hiérarchiser les priorités et les objectifs du projet. Un architecte conseiller peut alors intervenir dès l'origine du projet afin d'y intégrer les enjeux du développement durable. Le Conseiller en Energies Partagé accompagne désormais les communes dans la mise en œuvre d'un plan d'actions visant

une maîtrise des consommations d'énergie, après réalisation d'un diagnostic global de leur patrimoine. Les communes qui adhèrent au CEP peuvent bénéficier d'une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

** Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement*

Tél. : 02 33 26 14 14
caue.orne@wanadoo.fr